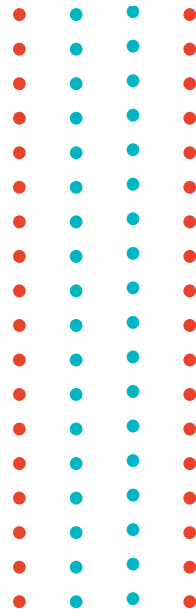


screelec

ensemble vers une économie circulaire



BARÈME SCRELEC

CARTOUCHES D'IMPRESSION PROFESSIONNELLES



● ● ● ● Notre projet pour la filière

Screlec souhaite développer des synergies entre la filière des cartouches d'impression et celle des piles et accumulateurs portables :

- Mutualisation des outils et des ressources entre deux filières / mutualisation des déclarations pour les adhérents
- Spécialiste des gisements diffus et de micro-flux d'enlèvement sur l'ensemble du territoire, majoritairement positionné auprès des détenteurs ou de collecteurs professionnels
- Des gisements qui présentent de grandes similitudes et des caractéristiques proches
- Optimisation de l'efficacité technique, opérationnelle et financière de notre structure grâce à des synergies.

● ● ● ● Barème Screlec 2018

Applicable au 15 août 2018

Coût fixe filière cartouches professionnelles (catégorie 14 DEEE)

55€ HT / tonne

Exemples de contributions :	Poids moyen (g) (source In numeri)	Contribution pour 1 cartouche (€ HT)	Contribution pour 100 cartouches (€ HT)
Cartouches jet d'encre	30	0,00165 €	0,165 €
Bidon	200	0,011 €	1,1 €
Toner Laser	1 000	0,055 €	5,5 €

> La contribution annuelle ne pourra être inférieure à un montant de 150 € HT.

Pour plus d'informations, contactez notre Service Adhérents :

adherents@screlec.fr

01 44 10 82 98



screlec.fr

Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État sur deux filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP) : les piles et accumulateurs portables ainsi que les cartouches d'impression professionnelles.

Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en France à travers ses solutions Batribox, pour les piles et accumulateurs portables, et Colorbox, pour les cartouches d'impression professionnelles.